



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**
et en **radio-oncologie**
du Québec

CSSS – 002M
C.P. – P.L. 55
Électrophysiologie
médicale
DEUXIÈME VERSION
RÉVISÉE

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

PROJET DE LOI 55

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN
RADIO-ONCOLOGIE ET DE L'ASSOCIATION DES TECHNOLOGUES EN
ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE**

MERCREDI 28 MARS 2012

COMMISSION PARLEMENTAIRE

PROJET DE LOI 55

I. Introduction

Salutations

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre Bolduc,

Mesdames et messieurs les membres de la Commission parlementaire,

Il nous fait plaisir d'être présents ici, afin **d'apporter notre appui** au projet de Loi 55 portant sur la reconnaissance des Technologues en électrophysiologie médicale et permettant leur intégration à l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec.

Je souhaiterais vous **présenter mes collègues** :

- Madame **France Morin**, présidente de l'Association des technologues en électrophysiologie médicale
- Monsieur **Alain Crompt**, directeur général et secrétaire de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec.

II. Plan de la présentation

Dans les prochaines minutes, nous souhaitons :

- A. Vous présenter notre organisation.
- B. J'inviterai par la suite ma collègue, madame Morin, à vous présenter la fonction de travail du technologue en électrophysiologie médicale.
- C. Vous présenter la démarche d'intégration depuis 2009.
- D. Vous apporter des commentaires au regard du projet de Loi 55, notamment au regard des attestations et d'une modification mineure.

III. Présentation

A. Vous présenter notre organisation et notre implication dans le projet de Loi 55

Notre organisation existe depuis 1941 et nous sommes devenus un ordre professionnel en 1973.

L'OTIMRO regroupe actuellement **près de 5 200 technologues** en imagerie médicale et en radio-oncologie qui exercent dans **plus de 350 services d'imagerie et de radio-oncologie** au Québec.

L'exercice de la technologie de l'imagerie médicale et de la radio-oncologie consiste à utiliser les rayonnements ionisants, les radioéléments et autres formes d'énergie pour réaliser des traitements ou produire des images ou des données à des fins diagnostiques ou thérapeutiques.

Nos professionnels sont issus de 3 programmes de formation initiale de niveau DEC : programme de technologue de radiodiagnostic, de médecine nucléaire et de radio-oncologie.

Bien entendu, la mission de l'Ordre est la protection du public en matière d'imagerie médicale et en radio-oncologie et donc, à cette fin, l'Ordre surveille l'exercice de la profession et s'assure de la compétence de ses membres.

B. Présentation de France Morin sur la fonction de travail d'un TEPM

- . Définition : un technologue en électrophysiologie est un professionnel de la santé qui enregistre, analyse et sélectionne des potentiels bioélectriques du corps humain.

- . Il travaille dans plusieurs champs de pratique. Permettez-moi de vous parler des plus connus d'entre eux :

- . **Le champ cardio-vasculaire** dont l'électrocardiogramme au repos et à l'effort. Le holter qui consiste à l'enregistrement de l'activité électrique du cœur sur une période prolongée. Il enregistre, analyse et sélectionne des segments d'activité significatifs qui permettront au cardiologue d'émettre un diagnostic. Pour certains technologues, les échographies cardiaques et vasculaires ainsi que les stress-échographie.

- . **Le champ cérébral** : L'électroencéphalogramme avec des électrodes de surface ou en profondeur. La télémétrie qui consiste à l'enregistrement de l'activité électrique cérébrale sur une période prolongée. Il enregistre, analyse et sélectionne des segments significatifs de l'activité cérébrale qui permettront au neurologue d'établir un diagnostic.

- . **Le champ neuro-musculaire** dont l'électromyogramme, les potentiels évoqués visuels, auditifs et somesthésiques qui consistent à une stimulation électrique d'un nerf à l'extrémité de celui-ci et l'enregistrement sur le trajet du nerf jusqu'au cerveau.

- . **La polysomnographie** qui consiste à l'enregistrement de l'activité électrique du cerveau au sommeil, accompagnée de divers paramètres dont cardiaques, musculaires et respiratoires. Cet examen est principalement prescrit pour les apnées du sommeil.

- . Enfin le technologue est un professionnel polyvalent. Il exerce dans tous les champs de pratique selon les besoins des centres hospitaliers.

- . Nombre de technologues : Nous sommes environ 550 technologues en électrophysiologie médicale au Québec.

- . Lieu d'exercice : principalement en centres hospitaliers, et plus rarement dans les cliniques privées.

C. Démarche d'intégration depuis 2009

Dans la foulée de la Loi 90, le Collège des médecins a adopté un règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les technologues en électrophysiologie médicale.

En **2006**, l'Office des professions débute les travaux de consultation en lien avec la reconnaissance professionnelle des TEPM. Dès le début, notre organisation a exprimé son désir de participer aux travaux concernant la reconnaissance de cette profession.

C'est ainsi que depuis **2009**, à la demande de l'Office des professions, nous travaillons aux divers travaux menant à l'intégration des technologues en électrophysiologie au sein du système professionnel.

Lors des premières rencontres, en présence du ministère de la Santé, du Collège des médecins, de l'Ordre des inhalothérapeutes, de l'Ordre des infirmières et de l'Ordre des technologues médicaux, nous avons rapidement évalué que l'intégration de ce groupe à notre ordre était naturelle.

Le conseil d'administration de l'Ordre a donc déposé officiellement auprès de l'Office des professions et de l'Association des technologues en électrophysiologie médicale, une proposition formelle d'intégration à notre ordre.

Pour l'Association et l'Ordre, le projet de Loi 55, tel que présenté, respecte la nature des nombreuses discussions qui ont été réalisées entre nos deux organisations en présence de l'Office des professions et du Collège des médecins.

Au niveau de notre ordre, nous avons tout mis en œuvre pour procéder à l'intégration de ce groupe de professionnels.

D. Commentaires au regard du projet de Loi 55

- **Besoin d'attestation**

On retrouve à l'intérieur de certaines des activités réservées, l'obligation pour le TEPM de détenir une attestation de formation délivrée par l'Ordre. Pour bien comprendre cette exigence, il est nécessaire de se rappeler que le programme de formation initiale date de 1998 et qu'il ne permet pas à l'ensemble des détenteurs du DEC actuel de réaliser ces activités sans formation supplémentaire. C'est pourquoi il a été décidé d'avoir cette exigence d'attestations qui s'adresseront aux professionnels qui auront à réaliser ces activités.

Ceci s'inscrivant en lien avec notre mission de protection du public.

- **Modification au projet de Loi 55**

Notion d'ajout du Collège Ellis

Nous aimerions attirer votre attention sur l'article 2.05 où il est mentionné comme établissement offrant le programme d'enseignement en électrophysiologie médicale, le Collège Ahuntsic. Depuis l'automne 2011, le programme est aussi offert au Collège Ellis de Trois-Rivières. Ce même changement s'impose au niveau du règlement d'autorisation.

Monsieur le président, Monsieur le Ministre, membres de la Commission parlementaire, nous vous remercions pour votre écoute.

Mes collègues et moi sommes disponibles pour répondre à vos questions.